



Il y a 3 jours, j'ai eu un accrochage avec une voiture

Par **amelie63117**, le **06/05/2013** à **11:44**

Bonjour,

Il y a 3 jours, j'ai eu un accrochage. J'attendais à un cédez le passage dans un rond-point, la voiture derrière moi me collait aux fesses et, en voulant partir, ma voiture a un petit peu reculé, je lui ai rentré dedans.

Sachant qu'il y avait beaucoup de monde au carrefour ainsi que derrière moi, je décide de continuer ma route plus loin pour pouvoir m'arrêter. Mais en regardant dans mes rétros j'observe que la voiture derrière moi était partie. Il N'y a aucun dommage sur ma voiture ainsi que sur la sienne. Je suis jeune conductrice. Qu'est ce que je risque ? J'ai très peur de perdre mon permis maintenant.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/05/2013** à **19:06**

Si aucun dommage aux 2 voitures, ce conducteur pressé n'a peut-être pas voulu perdre de temps en paperasseries administratives.

Par **amelie63117**, le **07/05/2013** à **11:18**

La mienne n'en a pas donc a mon avis il n'en a pas non plus sachant qu'il était a l'arrêt et moi a à peine 5 km/h Même pas. & D'ailleurs comme c'est la voiture de mes parents comment sa se passe si il y a des suites?

Par **amelie63117**, le **07/05/2013 à 11:22**

Qui sera en tort dans ses cas la ?

Par **Lag0**, le **07/05/2013 à 11:36**

[citation]Qui sera en tort dans ses cas la ?[/citation]

Bonjour,

Vous, sans aucun doute, puisque vous avez percuté en reculant le véhicule qui se trouvait derrière vous.

Par **amelie63117**, le **07/05/2013 à 15:07**

D'accord mais n'est t-il pas en tort lui aussi de m'avoir autant coller ?

Par **Lag0**, le **07/05/2013 à 15:15**

Il n'existe aucune distance à respecter à l'arrêt, donc non, son pare-choc pouvait se trouver à 1mm du votre. C'est à vous de ne pas reculer, au besoin, pour un démarrage en côte, il ne faut pas hésiter à utiliser le frein à main.

Par **amelie63117**, le **07/05/2013 à 15:19**

Si il y a aucun dommage des deux voitures peut t-il dire qu'il y a eu délit de fuite ? lui en tout les cas ne ma pas suivi ni arrêté après cela .

Pour moi on ne colle pas aux fesses d'un A surtout en côte ...

Par **Lag0**, le **07/05/2013 à 15:24**

S'il n'y a aucun dommage, je ne vois pas pourquoi il porterait plainte pour délit de fuite. En revanche, s'il a des dommages et qu'il porte plainte, la plainte sera justifiée car vous deviez aller le voir tout de suite après le choc.

[citation]Pour moi on ne colle pas aux fesses d'un A surtout en côte ...[/citation]
Normalement, un conducteur qui a son permis est censé savoir conduire, A ou pas A...

Par **amelie63117**, le **07/05/2013 à 15:26**

Je voulais m'arrêter à proximité car vu le monde qu'il y avait il y avait impossibilité de m'arrêter

Par **amelie63117**, le **07/05/2013 à 15:27**

Je suis d'accord mais quand on a que 2 semaines de permis il est évident que l'on puisse faire des bêtises et que l'on soit stressé, après si le monsieur est parti lui aussi il est en tort également

Par **amelie63117**, le **07/05/2013 à 15:30**

Si il porte plainte, quel sera le délai pour que je la reçoive cela c'est passé vendredi?

Par **Lag0**, le **07/05/2013 à 15:33**

[citation]après si le monsieur est parti lui aussi il est en tort également[/citation]
Vous avez une façon de retourner les responsabilités sur les autres qui est fort étonnante !
Vous êtes reparti après l'incident, c'est vous qui commettez alors un délit de fuite.
L'autre conducteur, lui, n'est coupable de rien du tout.
Comme vous êtes parti, il n'allait pas, lui, rester sur place en attendant votre hypothétique retour et il n'allait pas non plus vous poursuivre !

De toute façon, comme déjà dit, s'il n'y a aucun dégât, les choses vont en rester là.

[citation]Je voulais m'arrêter à proximité car vu le monde qu'il y avait il y avait impossibilité de m'arrêter[/citation]
Vous dites que le choc a eu lieu alors que vous étiez arrêtée avant d'entrer sur un rond-point, vous étiez donc déjà arrêtée, il vous suffisait de descendre du véhicule et d'aller vous mettre d'accord avec l'autre conducteur.
Une prochaine fois, pensez-y et ne repartez pas.

Par **amelie63117**, le **11/05/2013 à 20:30**

Je remets en aucun cas la responsabilité sur lui je pensais juste qu'il y avait quand même des distances de sécurité à respecter même à l'arrêt. Je serais dans sa situation et j'aurais voulu

faire un constat je l'aurais suivi. Si il porte plainte combien de temps après a t-on des suites?